

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jedis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur, 10 fr. 50 c. Poste, 12 fr. 50 c.
Six mois, 6 fr. 50 c. Poste, 8 fr. 50 c.
Trois mois, 3 fr. 50 c. Poste, 5 fr. 50 c.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

8 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
9 — 33 — — Omnibus-Mixte.
4 — 18 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

8 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 58 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — Omnibus.
10 — 30 — — Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces, 20 c. la ligne.
Dans les réclames, 30 —
Dans les faits divers, 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RESERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique

On télégraphie de Berlin, 7 mai:

Il se confirme que le représentant diplomatique de la Confédération du Nord à Rome a communiqué, le 23 avril, une dépêche très-énergique au cardinal Antonelli, à l'appui du memorandum de M. Daru.

Le roi de Prusse a clos, par un discours, la session du Parlement douanier allemand.

La harangue royale s'est bornée à rappeler les travaux de l'assemblée douanière, et s'est abstenue de toute variation sur le thème de la politique intérieure ou extérieure.

Les mots « d'esprit national », de « vœux devenus chers à tous », « d'achèvement de l'œuvre » et de « patrie commune » ont toutefois été prononcés.

Le Reichstag a repris ses travaux, et l'on annonce que, dès mardi, la troisième lecture du projet de code pénal sera mise à l'ordre du jour.

Beaucoup d'incertitude toujours sur la solution définitive du problème monarchique espagnol. Le désir de franchir le provisoire est grand en Espagne, mais peu au point d'esprit de décision.

L'Irurac Bat a appris que la majorité devait se réunir pour traiter de la solution monarchique.

Les démocrates paraissent vouloir continuer d'agir de concert avec les progressistes.

PRODIGES.

UN CŒUR POUR DEUX AMOURS

ÉTUDE DE FEMME, Par M. E. M. De Lyden.

(Suite.)
Avec ses cheveux blond cendré, couronnant un front penseur et pur; ses yeux presque noirs, tant le bleu en était foncé; ses joues légèrement carminées, aux contours délicats; sa bouche mignonne, qu'un caprice de la nature avait mouchetée dans un coin d'une petite lanière noire; son menton à fossettes; son nez mince, un peu aquilin; son visage allongé en ovale régulier; son regard de reine ou d'ange, selon que ses pensées s'envolaient vers la gloire ou vers l'amour; ses mains adorables dont elle était fière; sa voix harmonieuse, faite pour le vers; sa taille élégante et souple, et la distinction répandue en toute sa personne, Valérie était une séduisante créature, bien faite pour charmer le plus difficile des époux.

Musicienne et peintre, elle chantait avec âme et peignait au pastel avec goût, avec talent même. Spi-

Les fractions repousseraient la concession d'attributions au régent.

Bref, l'absence d'harmonie à l'égard d'une solution définitive est plus complète que jamais. Mais l'ordre règne, et c'est beaucoup.

Les nouvelles d'Autriche sont à la réconciliation entre les nationalités.

Un télégramme de Saint-Petersbourg nous apporte une nouvelle étrange et qui aura un douloureux retentissement dans le monde diplomatique.

Le prince d'Arenberg, attaché militaire à la légation d'Autriche en Russie, a été trouvé assassiné dans sa demeure.

La dépêche n'entre dans aucun détail sur les circonstances de ce meurtre; elle ajoute seulement que l'assassin n'est pas encore découvert.

Voici quelques renseignements sur la part prise par les membres du Corps-Législatif à la campagne plébiscitaire.

Ont recommandé le vote affirmatif, par circulaire à leurs électeurs:

Centre gauche: MM. Pichon, Jules Brame, de Tillancourt, d'Estourmel, Calley Saint-Paul, Viellard-Migeon, Latour du Moulin, Gorse, Kolb-Bernard, d'Hosecques, Carré-Kérisonet, Houssard, Haentjens, Lefebvre.

Centre droit: MM. d'Albaféra, Johnston, duc de Mouchy, Chesnelong, Corneille, baron de Veauce, Schneider, Josseau, de Soubray, Géliot, de Kerjégu, Baboin, Des Rotours, Pons-Peyruc, de Montagnac, marquis de Piré, Werlé, comte de Lagrange, F. Da-

vid, Ed. Dalloz, Talabot, Calvet-Rogniat, Clément Duvernois.

Droite: MM. Pinard, Stephen Liégeard, Girou de Buzareingues, Edouard Fould, Desmaroux de Gaulmin, marquis de La Tour-Maubourg, Bourbeau de Beauchamp, Choque, Seydoux, baron de Benoist, Mathieu, Perrier, Jourdain, Chagot, Le Peletier d'Aunay, Lasnonier, Ch. Le Roux, Quesné.

La gauche tout entière s'est prononcée contre le plébiscite, mais elle l'a combattu de diverses manières. La principale action émane, comme on sait, des membres du comité: MM. Arago, Bancel, Crémieux, Desseaux Dorian, Esquiroz, J. Favre Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Girault, Glais-Bizoin, J. Grévy, Larrieu, Maguin, Ordinaire, Pelletan, J. Simon.

MM. Malézieux, Barthélemy Saint-Hilaire et Tachard ont aussi engagé leurs électeurs à voter négativement.

M. Picard s'est contenté de sa polémique dans l'Electeur libre.

Les autres membres de la gauche s'en sont tenus à une propagande personnelle.

La Décentralisation de Lyon dément le bruit qui a couru à Paris que des troubles graves avaient éclaté à Lyon.

Voici quelques détails sur les arrestations opérées ces jours derniers, dans cette ville:

L'affaire des affiliés de l'Internationale arrêtés à Lyon s'instruit avec une grande activité. On a terminé le dépeillement des papiers saisis au domicile des membres du comité directeur pour la section lyonnaise, et d'après les bruits qui courent au palais, on au-

rait découvert parmi ces papiers plusieurs pièces compromettantes et desquelles il résulterait que les principaux chefs de l'Internationale ne sont pas absolument étrangers au complot contre la sûreté de l'Etat.

M. le juge d'instruction Bonafos, assisté de plusieurs attachés au parquet, passe toutes ses journées et même souvent une partie des nuits à la maison d'arrêt pour procéder à un interrogatoire minutieux de chacun des prévenus au nombre desquels se trouve jusqu'à un agent secondaire des ponts-et-chaussées.

Trois nouvelles arrestations ont été faites à Lyon: celles des sieurs Valot, Monier et Naillet (Médore). Il est vrai que quelques-uns des prévenus ont été mis depuis en liberté provisoire.

A Rouen, voici comment les adversaires du plébiscite pratiquent la tolérance et la justice; ils ont pour convaincre des arguments ad hominem, qui méritent d'être signalés. Nous lisons dans le Nouvelliste de Rouen:

Hier soir, dans la commune de Boisguillaume, un distributeur de bulletins de Oui a été assailli, terrassé et foulé aux pieds par un individu qui manifestait toutes ses opinions en faveur du bulletin Non.

Le distributeur, qui est un malheureux ouvrier, est sorti de la lutte la figure meurtrie et le corps couvert de contusions. Il a reconnu l'assaillant; il déposera aujourd'hui une plainte au parquet.

Le Nouvelliste ajoute que des faits de ce genre se passent de commentaires. Nous trouvons, quant à nous, qu'ils en inspirent beaucoup.

piés dans le fleuve; mais elle eût compris qu'on les exilât loin de la mère-patrie, et qu'on enfermât les imbéciles, tout aussi bien que les méchants, pour cause de sûreté publique. Particulièrement étrange, quand elle interrogeait son jeune cœur sur ses besoins de tendresse, elle sentait en elle deux courants contraires, le désir ardent de protéger, de défendre, et celui d'être dominée par un esprit fort qui s'emparât d'elle tout entière.

Providence ou sujette, elle ne voyait pas d'autre rôle pour elle.

Une telle fille n'était pas facile à marier, tout le monde en convenait, à commencer par elle-même.

Il fallait un hasard providentiel. Il vint.

Un jour, elle rencontra chez un voisin de campagne, où il était en villégiature, un gentilhomme de bonne mine et de bonne maison qui lui plut tout d'abord. C'était le vicomte Tony d'Albrouse.

Orphelin à huit ans, il avait été élevé par une vieille tante, sa tutrice, et un certain abbé, M. d'Atzey, parent éloigné des d'Albrouse, qui exerçait son ministère dans une petite cure du Haut-Rhin, à Chayenne. L'un et l'autre lui avaient inculqué les grands principes de l'honneur quand même. La terre était fertile, la semence avait porté ses fruits.

Après des examens brillants, il était entré comme enseigne dans la marine de l'Etat, où son instruction so-

lente, sa bravoure, sa loyauté, ses allures chevaleresques lui avaient conquis l'estime générale. La plus belle carrière s'ouvrait devant lui; mais, blessé par un acte d'injustice dont un sien ami avait été la victime, le vicomte donna sa démission.

Il avait alors vingt-huit ans.

Il revenait en France, après un voyage de quinze mois dans le nord de l'Europe, se demandant s'il se ferait armateur, capitaine au long cours, industriel ou cultivateur, toutes carrières que lui permettaient d'embrasser sa fortune et ses connaissances, quand il rencontra Valérie.

En la voyant, il fut attiré par sa grâce.

— Eh bien, lui demanda sournoisement la femme de son ami, le lendemain de cette première entrevue; ménagée par elle, mais à l'insu des deux jeunes gens, eh bien, que ferez-vous? Allez-vous diriger une exploitation agricole, une manufacture, une grande compagnie... Serez-vous agronome, industriel, négociant, ingénieur?

— Je serai, répondit-il, le mari de Mlle Valérie de Fresnay, avec l'aide de Dieu.

— Ce n'est pas une profession, mari de Mlle de Fresnay, répliqua malicieusement l'interlocutrice.

— C'est du moins une vocation.

A Bordeaux, à Lyon, à Marseille l'ordre n'a pas été troublé un seul instant malgré les tentatives de quelques individus qui ont parcouru les rues en proférant des cris séditieux.

CHIFFRES COMPARATIFS.

Voici quelques relevés qui offrent d'intéressants points de comparaison pour le résultat du vote plébiscitaire auquel nous assistons :

Election présidentielle du 10 décembre 1848.

Electeurs inscrits : 9,977,452 ;
Votants : 7,449,471.

Pour le prince Louis-Napoléon : 5,534,520 ;
Contre : 1,891,732, à divers.

Abstentions : 2,527,981.

Plébiscite de 1851.

Inscrits : 9,833,176 ;

Votants : 8,116,773.

Oui : 7,437,107. — Non : 645,211.

Abstentions : 1,716,800.

Plébiscite de 1852.

Inscrits : 9,833,576 ;

Votants : 8,140,660.

Oui : 7,824,189. — Non : 253,145.

Abstentions : 1,692,915.

Elections générales de 1869.

Inscrits : 10,416,668 ;

Votants : 8,125,017.

Abstentions : 2,291,651.

Ces élections offrant le point de comparaison le plus naturel et le plus rapproché, en raison de leur date, et aussi parce qu'elles ont été le signal du mouvement politique qui nous a conduits au plébiscite de 1870, quelques détails plus circonstanciés ne seront pas hors de propos.

Un relevé, fait avec une scrupuleuse impartialité et avec toute l'exactitude possible, établit que les candidats appuyés par le gouvernement ont obtenu un ensemble de 4,093,056 voix.

Les candidats opposants ou indépendants ont recueilli 3,248,885 —

Sur ce dernier chiffre : 1,660,911 représentent les voix obtenues par les républicains et les radicaux.

786,020 représentent les voix acquises aux candidats légitimistes et orléanistes.

701,954 représentent les voix obtenues par les candidats dynastiques, centre gauche.

De sorte que l'on peut dire que les candidats dynastiques des différentes nuances ont obtenu 4,755,010 voix.

Et les oppositions anti-dynastiques de différentes nuances, 2,546,931.

Département de la Seine.

Voici maintenant comment se sont répartis les votes du département de la Seine, dans les

quatre principaux scrutins que nous venons de rappeler.

1848. Pour le Prince L. Napoléon. 198,500
Contre (à divers). 135,329

1851. OUI. 196,796

NON. 95,574

1852. OUI. 207,325

NON. 53,252

1869. Candidats du gouvernement. 74,504
Candidats de l'opposition. 231,027

Le nombre des électeurs inscrits pour le département étant de 417,458, on voit que le chiffre des abstentions s'était élevé, l'année dernière, à 111,927, par conséquent à plus d'un quart.

Le vote sera certainement plus considérable et se répartira probablement d'une manière très-différente dans le scrutin actuel.

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, le 6 mai 1870.

On lit dans la *Marseillaise*, saisie ce matin :

« ASSOCIATION INTERNATIONALE.

» Conseil général de Londres.

» Aux membres de l'Association internationale des travailleurs.

» Londres, le 3 mai 1870.

» A l'occasion du dernier soi-disant complot, le gouvernement français a fait arrêter plusieurs membres des sections de Paris et de Lyon et insinué que l'association internationale des travailleurs est complice de ce soi-disant complot.

» D'après nos statuts, c'est certainement la mission spéciale de toutes nos branches, en Angleterre, aux Etats-Unis et sur le continent, d'agir non-seulement comme centres de l'organisation militante de la classe ouvrière, mais aussi d'aider dans leurs différents pays tous les mouvements politiques qui peuvent servir à l'émancipation économique du prolétariat. En même temps, ces statuts obligent toutes les sections d'agir au grand jour. Si ces statuts n'étaient pas formels sur ce point-là, la nature même d'une association identifiée à la classe ouvrière exclurait toute idée de société secrète. Si la classe ouvrière qui forme la grande masse des nations, qui crée toutes leurs richesses, et au nom de laquelle tout pouvoir prétend régner, conspire, elle conspire publiquement comme le soleil contre les ténèbres.

» Si les autres incidents du complot dénoncés par le gouvernement français sont aussi faux et aussi dénués de fondement que ses insinuations contre l'Association internationale, ce dernier complot se rangera dignement auprès de ses deux prédécesseurs, de ridicule mémoire. Les mesures violentes, prises con-

tre nos sections françaises, ne sont évidemment que des manœuvres à l'intérieur, de la politique plébiscitaire.

» Au nom et par ordre du conseil général de l'Association internationale des travailleurs :

» R. Applegarthe, président de la séance.

» Scaillier, secrétaire pour la Belgique et secrétaire suppléant pour l'Espagne.

» G. Cohen, secrétaire pour le Danemark.

» E. Dupont, secrétaire pour la France.

» J. Agossa, secrétaire pour l'Italie.

» Karl Marx, secrétaire pour l'Allemagne.

» A. Zabiski, secrétaire pour la Pologne.

» H. Iung, secrétaire pour la Suisse.

» J.-G. Eccarius, secrétaire pour le conseil général et les Etats-Unis.

» G. Harris, B. Lucraft, J. Moltershead, membres du comité financier.

» J. Borra, J. Hales, W. Hales, F. Lesner, Ogger, J. Weston, C. Murray, W. Toccousens, J. Rühl, Karl Pfänder, G. Miller, membres du conseil général de l'Association internationale.

» Pour copie conforme : Eugène Dupont, secrétaire correspondant pour la France.

Nous avons tenu à donner ce document dans son entier pour montrer jusqu'à quel point de discipline et d'audace en est arrivé le parti de la Révolution sociale. Si cette adresse nous était arrivée par un journal suspect de tendances réactionnaires, on aurait pu croire, et peut-être les feuilles radicales auraient-elles déclaré, que c'était une calomnie. Mais bien loin de là, on s'épale au grand jour, et pour décliner toute responsabilité dans ces complots maintenant trop avérés, on avoue que l'Association internationale est une organisation militante dont le but est d'aider tous les mouvements politiques qui peuvent servir à l'émancipation économique du prolétariat. A coup sûr, ce n'est point un homme de travail manuel qui a écrit cette belle phrase, et le jour venu, cela lui vaudrait bel et bien sans doute, de diriger le pouvoir et le gouvernement du prolétariat.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Peuple français* :

Les ambassadeurs des grandes puissances ont été invités par leur gouvernement respectif à féliciter l'Empereur d'avoir échappé au complot dirigé contre lui.

» La *Presse* ajoute que l'Empereur a reçu deux lettres autographes, l'une de Pie IX et l'autre de l'empereur d'Autriche, ainsi que de nombreux télégrammes envoyés par les cours étrangères pour le féliciter à l'occasion de l'avortement du complot.

» Le *Journal officiel* mentionne de nombreuses adresses des cours, tribunaux, cou-

seils municipaux et autres corps à l'Empereur, à l'occasion du complot.

M. Lermina a été condamné à deux ans de prison et 10,000 fr. d'amende, pour l'affaire du 22 avril aux Folies-Bergères.

» Le calme le plus complet régnait dimanche sur tous les points de Paris. Rien, dans la physionomie générale de la ville, ne distinguait même cette journée d'un dimanche ordinaire de la belle saison.

» On mande de Rome, le 5 mai :

» Les deux tiers des évêques et prêtres français actuellement à Rome avaient demandé qu'un scrutin fût ouvert à l'ambassade française pour recevoir leur vote approbatif.

» Le gouvernement leur a fait répondre qu'il les remerciait et les félicitait de leurs sentiments, mais que la loi n'autorise pas un vote dans de pareilles conditions.

» Le *Journal officiel* publie la note suivante :

» Le *Siècle*, le *Réveil*, l'*Avenir national* et le *Rapet* ont reproduit à la fois une prétendue proclamation de l'Empereur datée de 1848.

» Cette proclamation n'est qu'une grossière invention.

» Ces journaux ont été saisis.

» Le gouvernement laisse à l'honnêteté publique le soin de juger une pareille manœuvre et de la qualifier.

» Le *Moniteur*, se faisant l'écho d'un bruit répandu déjà par divers journaux, dit que M. Gustave Flourens a quitté l'Angleterre. Ce départ aurait eu lieu, à ce qu'on prétend, sur la probabilité que l'Angleterre autoriserait son extradition.

» Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française est mort dimanche, à trois heures et demie du matin.

» M. Emile Augier vient de perdre sa mère.

» M. Augier était la fille de Pigault-Lebrun.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La journée de dimanche s'est passée dans notre ville avec le plus grand calme. Les électeurs se sont rendus au scrutin, plus nombreux qu'à l'ordinaire.

A sept heures et demie du soir, chaque section avait terminé son dépouillement, et le résultat était apporté à l'Hôtel-de-Ville, au bureau central que présidait M. Lecoy.

Avant de proclamer le résultat définitif, M. Lecoy a adressé aux électeurs, présents l'allocation suivante, qui a reçu l'accueil le plus sympathique :

« Messieurs les électeurs,

» Avant de proclamer le résultat général du vote de la ville, permettez-moi de vous adres-

— Et puis, s'il ne dépend que de vous d'être marin, armateur, ou banquier, il faut autre chose pour devenir le mari d'une jeune fille, surtout quand elle s'appelle Valérie de Fresnay. — Seriez-vous fat ?

— Non vraiment ; mais j'ai la foi !

Le vicomte d'Albrouse n'était pas fat, en effet, et cependant nul plus que lui n'avait le droit de l'être.

M. d'Albrouse réunissait tous les avantages qui peuvent séduire une jeune fille désirant avant tout un beau nom, une belle fortune et un beau cavalier.

De haute taille, élégant, avec des allures martiales, un air de commandement, tempéré par une grande douceur dans le regard ; de grandes façons aristocratiques jointes à une affabilité inaltérable et à une complète urbanité ; une belle tête brune, expressive ; une voix grave et tendue tout à la fois ; que pouvait désirer de plus la plus exigeante des filles à marier ?

Il possédait en outre toutes ou presque toutes les qualités et les défauts que cherche un cœur de dix-huit ans en quête de son idéal.

C'est-à-dire qu'il était chevaleresque, bon, soumis, généreux, énergique devant le danger, droit de cœur et d'esprit ; assez faible pour passer à sa femme d'innocents caprices, assez ferme pour l'arrêter quand même dans une voie fatale, si elle se hasardait à y entrer.

Un peu poète, comme tous les hommes supérieurs,

musicien un peu plus que ne l'est un homme du monde, habile dans tous les exercices du corps, il ne donnait prise à aucune critique sérieuse.

On pouvait lui porter envie, être jaloux de lui, mais on était forcé de l'estimer.

Valérie ne se retira pas amoureuse de M. d'Albrouse, mais elle rendit sur-le-champ hommage aux mérites qu'une conversation de deux heures lui fit découvrir en lui. Elle le trouva parfait gentleman et ne s'en cacha pas quand elle revit son amie.

Le vicomte se fit présenter au baron de Fresnay le lendemain même, et au bout d'une semaine les deux hommes étaient au mieux. Quinze jours plus tard, M. de Fresnay savait à quoi s'en tenir sur les sentiments de son jeune ami, bien que celui-ci ne se fût pas officiellement déclaré.

Avant de parler, M. d'Albrouse voulait savoir si sa demande serait favorablement reçue de Valérie. Or, la jeune fille, tout en se montrant fort gracieuse, ne laissait pas pénétrer ses pensées. Ce n'était ni hypocrisie, ni coquetterie ; elle se recueillait.

Elle s'était sentie entraînée vers le vicomte, dont elle avait bien vite deviné la tendresse et dont elle appréciait les nombreuses qualités ; mais, avec une prudence dont on ne l'aurait pas crue capable, elle résista ou plutôt essaya de résister à son penchant.

Elle craignit d'abord que ce qu'elle prenait pour une tendre sympathie ne fût que la conséquence du besoin de liberté et d'affection qui la tourmentait.

» M. d'Albrouse est venu à propos, se dit-elle ; peut-être est-ce là, sans que je m'en doute, son plus grand mérite à mes yeux. Un autre eût été le bien-venu comme lui. Si je me trompais sur son cœur et sur le mien ?

Cette crainte la rendit circonspecte à l'excès. Elle s'efforça de ne rien laisser voir des sentiments qui germaient en elle et se mit à étudier avec une attention scrupuleuse, une attention de femme, l'homme que la Providence plaçait sur son chemin pour qu'il devint son époux.

Valérie était-elle dans des conditions convenables d'impartialité pour se livrer à cet examen ? Non. Elle allait, par une pente insensible, mais irrésistible, — celle d'une passion naissante, — au-devant des objections que sa raison pouvait lui faire, et ne traita de ses études que des conclusions en harmonie avec ses secrets desirs.

Un soir, faisant son examen de conscience, elle s'avoua naïve et heureuse, qu'elle aimait sérieusement M. d'Albrouse et qu'elle serait fière d'être sa femme.

Trop de franchise, trop de loyauté régnaient dans ce jeune cœur pour que la coquetterie y eût accès, et tout

en gardant les réserves que lui commandaient ses instincts pudiques, elle laissa voir que les assiduités du jeune gentilhomme étaient loin de lui déplaire.

Une circonstance particulière l'entraîna plus hâtivement encore dans cette voie.

Tout d'abord, poursuivi par le besoin impérieux d'éloigner Valérie, au moyen d'un mariage, Mme de Fresnay avait accueilli avec empressement M. d'Albrouse.

Puis, peu à peu, elle s'était montrée opposée à cette union ; elle avait soulevé des objections tirées de la jeunesse de Valérie et du chagrin que son départ causerait à M. de Fresnay.

Poussant plus loin sa tactique hostile dans ses conversations avec l'amie de la maison qui avait mis les jeunes gens en rapport, Adèle avait insinué que sa belle-fille était fantasque, capricieuse, jalouse, romanesque, orgueilleuse, et finalement incapable de faire le bonheur d'un homme franc et aimant comme le vicomte.

Mme O'Wick, c'était le nom de la voisine, connaissait parfaitement la baronne ; elle ne la voyait que par égard pour M. de Fresnay, et son premier soin fut de prévenir Valérie des charitables propos de sa belle-mère.

Adèle, de plus, devant sa belle-fille, affecta de parler de l'ancien marin comme d'un fat, d'un coureur d'aventures, incapable d'une affection solide et durable ; tandis

ser une prière : c'est de ne manifester d'aucune manière vos impressions sur le vote, quel qu'il soit ; nous sommes tous ici des citoyens pénétrés du devoir que nous avons à remplir ; jusqu'à ce moment, l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner, et je dois vous en féliciter ; ce calme me prouve que vous êtes inspirés de ce bon esprit qui consiste à respecter chez les autres, les opinions qui ne sont pas les nôtres.

Après la proclamation des chiffres, il n'y a eu dans la salle aucune manifestation.

Voici les résultats du dépouillement de notre arrondissement, sauf les erreurs de détail qui auraient pu se glisser dans ce premier travail.

COMMUNES.	INSCRITS.	VOTANTS.	OUI.	NON.	BLANCS ET NULS.
Canton de Doué.					
Brigné,	474	445	141	1	1
Concourson,	359	250	248	2	
Dénézé,	234	214	212	2	
Douces,	384	337	329	7	1
Doué,	912	792	721	59	12
Forges,	61	57	57		
Louresse,	285	263	263		
Martigné,	640	469	451	15	3
Meigné,	103	92	86		6
Montfort,	51	49	49		
St-Georges-Chatel,	294	243	230	4	9
Soulanger,	298	239	204	34	1
Les Verchers,	435	394	389	4	1
Les Ulmes,	197	188	187	0	1
Canton de Gennes.					
Ambillou,	323	290	290		
Chemellier,	197	147	138	6	3
Chenehutte,	283	222	199	20	3
Coutures,	186	162	153	8	1
Gennes,	579	492	467	15	10
Grezillé,	222	195	189	1	5
Louerre,	228	208	205	3	
Noyant,	80	74	73	0	1
St-Georges-le-T.	486	396	366	25	5
Trèves-Cunault,	270	216	209	5	2
Canton de Montreuil-Bellay.					
Antoigné,	216	198	190	8	
Brézé,	273	247	245	2	
Brossay,	92	82	82		
Cizay,	198	189	183	6	
Le Coudray,	298	264	243	20	1
Courchamps,	146	138	138		
Epiéds,	258	235	226	8	1
Meron,	204	180	174	5	1
Montreuil-Bellay,	648	561	531	217	13
Puy-Notre-Dame,	507	479	467	10	2
St-Cyr,	276	248	234	13	1
St-Just,	126	108	102	6	
St-Macaire,	215	202	202		
Vaudelnay,	419	384	366	16	2

Canton de Saumur (N.-E.)					
Allonnes,	710	655	642	9	4
Brain,	468	432	422	8	2
La Breille,	143	139	138	1	
Neuillé,	262	238	231	4	3
Varennes,	718	640	590	48	2
Villebernier,	384	336	323	9	4
Vivy,	404	376	375		1

Canton de Saumur (N.-O.)					
Les Rosiers,	764	676	643	25	8
St-Clément,	509	378	347	27	4
St-Lambert,	561	501	448	44	9
St-Martin,	362	323	309	12	2

Canton de Saumur (Sud.)					
Artannes,	77	73	72	1	
Bagneux,	349	302	199	99	4
Chacé,	217	198	180	16	2
Dampierre,	176	167	159	7	1
Distré,	272	232	221	7	4
Fontevault,	539	462	405	49	8
Montsoreau,	305	271	185	79	7
Parnay,	181	169	84	84	1
Rou-Marson,	169	157	155	2	
St-Hilaire-St-F.	309	277	245	26	6
Saumur (ville),	3026	2492	1212	1255	47
Ecole,	722	722	672	28	
Fantassias					
Service militaire,	142	142	140	2	
Souzay,	223	211	190	19	2
Turquant,	262	238	165	68	5
Varrains,	337	315	303	11	1
Yerrey,	104	98	95	2	1

Canton de Vihiers.					
Aubigné,	151	135	133	1	1
Ceruisson,	108	98	70	25	3
Cerqueux,	203	148	126	20	2
Cléré,	173	144	141	1	2
Coron,	600	486	457	19	10
La Fosse,	110	97	94	1	2
La Plaine,	306	251	248	0	3
La Salle,	340	279	262	9	8
Le Voide,	242	168	161	6	1
Montilliers,	313	269	260	6	3
Nueil,	584	509	502	2	5
Passavant,	701	94	93	0	1
St-Hilaire-du-Bois,	413	322	307	9	6
St-Paul-du-Bois,	347	290	289	0	1
Somloire,	314	130	102	15	15
Tancoigné,	157	152	149		3
Tigné,	388	323	318	1	4
Tremont,	162	140	137	1	2
Vihiers,	502	394	253	131	10

Il y a au nombre des électeurs de Saumur, deux cents et quelques citoyens qui dimanche ont voté à l'Ecole. Ce sont les cavaliers de manège et MM. les officiers de l'état-major, qui ont acquis le droit de vote à Saumur, non point seulement par les six mois légaux de domicile, mais par un séjour prolongé au milieu de nous. Ce séjour les a faits nos concitoyens au même titre que nombre d'autres électeurs ci-

vils étrangers à notre ville par leur origine, leurs intérêts et leurs attaches de familles. Les cavaliers de manège et l'état-major sont inscrits sur les listes de la Mairie comme tous citoyens ; nous devons donc compter leurs votes. Or, l'Ecole a donné 28 Non, il se trouve 175 adhésions à ajouter aux 1,212 Oui formulés par Saumur.

Oui a donc réuni 1,387 suffrages ; Non, 1,261 ; c'est plus que la balance.

Total général du département :

Inscrits.	Votants.	Oui.	Non.	Nuls.	
Angers	46888	39523	32131	6415	916
Segré	18039	14503	13568	583	352
Baugé	23062	20394	19297	857	247
Saumur	28502	24429	21479	2637	286
Cholet	37513	24940	20442	3754	746
	154004	123789	106917	14266	2547

Département des Deux-Sèvres, complet.

Inscrits	Volants	Nuls
102,380	86,015	6,632
Oui	79,580	Non
Nuls : 1,583		

Département de la Vienne, complet.

Inscrits	Votants	Nuls
96,692	82,617	5,614
Oui	76,006	Non
Nuls : 1,000.		

Dans la ville de Saumur, aux dernières élections législatives, il y a eu : 2,997 inscrits, 2,358 votants.

Saumur, 9 mai 1870.

Monsieur le Rédacteur,
C'est à tort que j'ai été compris parmi les signataires du manifeste inséré dans le dernier numéro de votre journal, je ne l'ai ni connu ni signé ; j'en approuve tous les principes et les motifs, j'ai voté Non, et engagé à voter Non. Je ne crois pas que ce manifeste contienne rien de blessant pour personne, et celui qui l'a rédigé n'a certes pas eu l'intention de froisser la susceptibilité de ceux qui ne pensent pas et ne votent pas comme lui, et ce n'est que par erreur assurément, que sa pensée a pu être mal comprise et mal interprétée. Nanmoins, Monsieur, à chacun la responsabilité de ses actes, et je ne puis accepter celle d'une rédaction qui ne m'a pas été soumise et que je n'ai pu contrôler. Recevez, Monsieur, etc.

E. ABELLARD, avocat.

Nous lisons dans la Gazette de l'Ouest : Nous pouvons annoncer d'une manière certaine que M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas, a été avisé officiellement hier, de sa nomination à l'évêché de Nantes.

C'est hier lundi 9 mai que s'est ouverte à Angers la 2^e session de 1870 de la cour d'assises.

Elle est présidée par M. le conseiller Chénouau, assisté de MM. les conseillers Turquet et Jousset, MM. Merveilleux Duvignaux, premier avocat général, et Coutoux, substitut du procureur général, occupent le siège du ministère public. La session sera très-courte et ne durera guère que trois jours, les affaires, au nombre de cinq ou six, étant pour la plupart des attentats aux mœurs.

Voici la liste des jurés, appartenant à notre arrondissement, qui sont appelés à siéger dans cette session :

- MM.**
De la Selle, Raoul, maire, à Meigné.
Rivaud, Adolphe, propriétaire, à Saumur.
Chapin, Edouard, médecin à Allonnes.
Vaillant, Just-Marie, propriétaire à St-Hilaire-Saint-Florent.
Blot, Maurice, entrepreneur, à Brain-sur-Allonnes.
De Rodays, Eugène, propriétaire, au Vaudelnay-Rillé.
Peton, Pierre, propriétaire, à Tigné.
Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 9 mai.
Voici comment se résument les résultats acquis à la dernière heure.

Oui. 7,086,388
Non. 4,465,844

Il reste encore à connaître les chiffres de 6 arrondissements, ceux d'une partie de l'armée, de la marine et de l'Algérie.

Les relevés du vote de l'armée, établis jusqu'ici, donnent en chiffres ronds :
Oui.....186,000.
Non..... 30,000.

Paris ne s'est pas départi un seul instant du calme profond que l'on a constaté au premier moment.

Le vote de Paris.

Résultat général de la ville de Paris :
111,363 oui.
156,377 non.

Arrondissements de St-Denis et de Sceaux :
28,175 oui.
27,869 non.

Résultat complet du département de la Seine :
139,538 oui.
184,246 non.

Les ministres se sont réunis en conseil, à deux heures de l'après-midi, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Nous croyons pouvoir annoncer que la démission collective des membres du cabinet paraîtra demain au Journal officiel.

Un nouveau ministère sera immédiatement reconstitué.

M. Emile Ollivier conserverait, dans cette nouvelle combinaison, la place qu'il occupait dans le cabinet du 2 janvier.

On pense que la liste des nouveaux ministres pourra paraître dès mercredi.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Parmi les gravures remarquables que l'Univers illustré contient dans son numéro de cette semaine, nous devons signaler : le Plébiscite de 1870 : la foule sortant d'une réunion publique tenue à la salle de la Marseillaise ; le maréchal Lopez, président de la république du Paraguay ; le Secrétaire du Concile proclamant la constitution de la foi, dans la basilique de Saint-Pierre ; Portraits de M. Marie, ancien membre du gouvernement provisoire, et de M.

que, par une contradiction étrange, elle redoubla de prévenances pour le vicomte.

Valérie eut d'abord à une malignité simplement méchante, et elle n'éprouva qu'une dédaigneuse pitié pour son ennemie ; mais avec un peu d'attention elle lut dans le cœur de sa belle-mère.

Un regard brûlant qu'elle surprit au passage, alors qu'Adèle, ne se croyant pas observée, suivait des yeux M. d'Albrouse, fort peu occupé d'elle, apprit à la jeune fille que la femme de son père était sa rivale.

Elle ne fit pas à cette malheureuse l'honneur d'être jalouse ; un seul sentiment s'éveilla en elle, le dégoût. Elle ne supposa pas un seul instant que le vicomte pût être flatté de cette misérable conquête, mais d'autres pouvaient découvrir ce honteux secret. M. de Fresnay lui-même était exposé à le surprendre, et alors de queltes amertumes douloureuses ce noble cœur ne serait-il pas abreuvé.

Pour couper court et sortir d'une situation de plus en plus délicate, Valérie autorisa sa confidente, Mme O'Wick, à être indiscret.

Le soir même, M. d'Albrouse demandait au baron la main de sa fille. Deux jours après ils étaient fiancés, et un mois plus tard mariés princièrement.

Les jeunes époux avaient quitté le château de Fresnay, et, après un voyage de trois mois en Italie, ils étaient

venus se fixer à Paris dans un somptueux hôtel.

Cette année de mariage avait été une année de félicité complète. Les deux époux, tous deux jeunes, tous deux beaux, loyaux et bons, possédant une fortune égale, vivaient sans arrière-pensée triste et ne songeaient qu'à se consacrer mutuellement leurs jours. Leur tendresse était un trésor dans lequel ils puisaient à plein cœur, sans qu'il s'amoindrit d'une parcelle ; loin de là, il allait s'accroissant, comme ces capitaux qui, employés avec habileté, s'accroissent sans cesse.

Phénomène assez rare chez de jeunes époux, ils ne désiraient pas d'enfants, du moins pour le présent.

Tout au bonheur de s'adorer l'un l'autre, tous deux séparément craignaient que la venue d'un fils ou d'une fille ne rognât la part de tendresse qui leur était faite. Ces heureux fous étaient presque jaloux d'un enfant qui n'était pas né.

Valérie allait plus loin encore que Tony dans ces étranges inquiétudes.

Elle redoutait d'aimer moins son mari du jour où elle serait mère.

Les devoirs enivrants de la maternité lui apparaissaient comme une tâche qui devait peu à peu, peut-être soudainement, absorber toutes ses facultés d'aimer.

La tendresse de Valérie pour son époux ressemblait à un culte.

Dès les premiers jours de leur intimité cordiale, pendant le mois qui avait précédé leur union, elle avait reconnu en lui une nature supérieure créée pour le commandement, toujours prête à étendre la main pour protéger le faible, et n'ayant aucun de ces sentiments vulgaires, mesquins, qui souvent s'allient aux instincts élevés.

Non-seulement elle l'adorait, mais elle le vénait. Le vicomte était pour elle un génie protecteur préposé à sa garde.

Ce sentiment s'était accru de jour en jour avec d'autant plus de raison que, dans trois circonstances successives, les faits étaient venus le justifier.

Une fois, en revenant de la chasse avec elle, le vicomte avait abattu d'un coup de fusil un taureau féroce qui semblait vouloir se précipiter vers elle.

Un autre jour, il avait écrasé sous son talon une vipère qu'il avait aperçue à quelques pas de Valérie, dans un sentier où elle promenait ses rêveries.

En Italie, il avait arrêté le cheval de la jeune femme, au moment où l'animal, effrayé par une branche qui l'avait frappé au poitrail, allait prendre un galop plus vif.

(La suite au prochain numéro.)

Nestor Roqueplan ; le Drame de Marathon : attaque des voyageurs par les brigands ; le Christ guérissant des malades, d'après Rembrandt ; Révue comique du mois, par Châm (douze gravures), etc. — *L'Univers illustré* est un journal hors ligne qui voit chaque jour sa vogue grandir dans toutes les classes de la société, mais qui tient surtout à honneur d'être le vrai journal de la famille. Nous devons dire encore que *L'Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés de superbes PRIMES ENTièrement GRATUITES, dont il serait trop long de donner l'énumération, mais sur lesquelles le numéro du 9 avril dernier de *L'Univers illustré* donne les renseignements les plus complets.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalescière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélanconie, diabète, faiblesses, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants des plus faibles et nourrit dix fois mieux que la

viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (144)

Marché de Saumur du 7 mai.

Froment (l'h.) 77 k.	19 22	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (charr.)	780	90
Orge	65	Luzerne	780	75
Avoine	50	Paille	780	46 80
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	— cassées	50	—
— rouges	80	Cire jaune.	50	190
Graine de lin.	70	Chanvre tillé	—	—
Colza	65	(52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix	50 k.	Blanc	—	—
— chenevis	50	Demi-couleur	—	—
— de lin.	50	Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (3 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité	140 à 150
Id.	2 ^e id.	100 à 110
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	40 à 50
Saint-Léger et environs 1869.	1 ^{re} id.	45 à 55
Id.	2 ^e id.	35 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 ^{re} id.	40 à 50
Id.	2 ^e id.	30 à 40
La Vienne, 1869.	1 ^{re} id.	32 à 42

rouges (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité	150 à 180
Id.	2 ^e id.	100 à 120
Varrains, 1869.	1 ^{re} id.	80 à 100
Varrains, 1869.	2 ^e id.	60 à 80
Bourgueil, 1869.	1 ^{re} qualité	110 à 130
Id.	2 ^e id.	80 à 100
Restigny, 1869.	1 ^{re} id.	90 à 110
Chinon, 1869.	1 ^{re} id.	75 à 90
Id.	2 ^e id.	60 à 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

M. PAUL-FRÉDÉRIC DABURON, ancien notaire, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

M. HAYS, désirant retirer le cautionnement de M. GUENOIS, ancien greffier du tribunal de simple police, fait la présente déclaration conformément à la loi. (200)

Etude de M^e Henri PLE, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le jeudi 12 mai 1870, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLE, commissaire-priseur, chez le sieur Gallé, charpentier à Saumur, rue des Capucins, à la vente publique aux enchères de son mobilier, à la requête de M. Louis Vignol, tuteur datif de la mineure Gallé.

Plusieurs lits, couettes, matelats, couvertures, rideaux, couvre-pieds, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, effets, armoires, buffets, commodes, glaces, tables, bureau, pendules, chaises, montre, bijoux, établi et outils, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE
14 BEAUX ORANGERS.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine.

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A CEDER
Pour cause de cessation de commerce.
MAGASIN DE LINGERIE
Rue du Puits-Neuf, 21.

BELLE CLIENTÈLE
S'adresser à M^{me} MÉGEN et DUVEAU. (122)

A LOUER
Pour la St-Jean.
UNE JOLIE
MAISON BOURGEOISE
rue Beaupaire,
Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE BOUTIQUE
CHAMBRE, CAVE ET GRENIER,
Située place Saint-Pierre.
S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Pour le 24 juin 1871.

JARDIN, contenant 1 hectare 21 ares, situé à Saumur, au Champ-de-Foire, exploité par MM. Lesieur frères.

S'adresser à M^e CLOUARD. (196)

A VENDRE
UN COUPÉ D'OCCASION

AMÉRICAIN ET PHAÉTON.
Remisage de voitures à l'année.

S'adresser à M. VASSON, carrossier Grand Rue, 3, Saumur. (188)

GRANDE MAISON
Composée de 10 pièces, cave, écurie, remise et jardin.

A LOUER
de suite

Rue de la Petite-Bilange.
S'adresser à M. ANGELO.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC. (203)

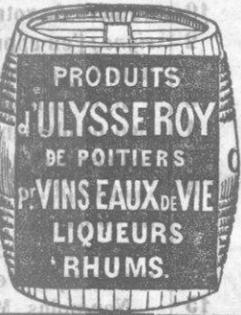
ON DEMANDE
Pour la Saint-Jean.

Une cuisinière et un valet de chambre, pour servir à la campagne.

Ecrire au propriétaire de Bellevue, près Doué-la-Fontaine.

La Recette particulière de Saumur demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour travailler dans ses bureaux. (182)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.
S'adresser au bureau du Journal.



GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

Quai de Linoges, 157, à Saumur.
REILLANT
Dentiste

HERNIES PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par le NEPTUNE ROULLÉ (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (157)

QUINA LAROCHE MÉDAILLE D'OR PRIME DE 16,600 fr.

ELIXIR reconstituant et fébrifuge (extrait complet des 3 quinquinas rouge, jaune, et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres.
PARIS, 15, rue Drouot, — et à SAUMUR, dans toutes les pharmacies.

LA POUPEE MODÈLE
Journal des Petites Filles (7^e ANNÉE).

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes-moraux. — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc. — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement.)
Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

LA FRANCE ÉLEGANTE

ET
LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE.
SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE		L'ÉDITION BI-MENSUELLE	
PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS,		PARAISANT LE 1 ^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :	
PUBLIE :		PUBLIE :	
1 ^o 12 numéros grand in-8°, format de luxe ;	2 ^o 24 gravures de modes coloriées ;	1 ^o 24 numéros grand in-8°, format de luxe ;	2 ^o 36 gravures de modes coloriées ;
3 ^o 12 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections.		3 ^o 12 planches de broderies et travaux ;	4 ^o 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;
		5 ^o Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;	6 ^o Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.
Prix d'abonnement :		Prix d'abonnement :	
Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.		Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.	
Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.			

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 MAI.			BOURSE DU 9 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1869.	74	40		74	80	40
4 1/2 pour cent 1852.	102	50		102	90	40
Obligations du Trésor.	494		1 25	495		1
Ville de Paris 1869.	359		50	360		1
Banque de France	2825		5	2825		
Crédit Foncier (estamp.)	1310		5	1315		5
Crédit Foncier colonial				410		
Crédit Agricole	635			645	50	7 50
Crédit industriel.	655			655		
Crédit Mobilier (estamp.)	228	75	1 25	235		6 25
Comptoir d'esc. de Paris.	703	75	2 50	705		1 25
Orléans (estampillé)	965		5	970		5
Nord (actions anciennes)	1182	50	5	1187	50	5 50
Est.	598	75	11 25	600		1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	996	25	2 50	1010		13 75
Midi.	652	50	1 25	655		2 50
Ouest.	606	25	2 50	606	25	
Charentes	495		5	491	25	3 75
Vendée			3			
C ^e Parisienne du Gaz	1672	50	2 50	1680		7 50
Canal de Suez	290		2 50	295		5
Transatlantiques.	197	50		197	50	
Cable transatlantique.			1 25			
Compagnie immobilière.				135		
Emprunt italien 5 0/0.	57	30	20	58		70
Autrichiens	787	50		795		7 50
Sud-Autrich.-Lombards.	383	75	3 75	387	50	3 75
Victor-Emmanuel.						
Crédit Mobilier Espagnol.	432	50	2 50	435		2 50
Est-Hongrois.	315			315		
Foncier autrichien.	1075			1080		5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	348			350		
Orléans	341			342		
Paris-Lyon-Méditerranée.	339	50		339	75	
Ouest	339	50		339	50	
Midi.	338			338		
Est.	343	50		346		

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le